



REGLEMENT INTERIEUR CENTRE DE LOISIRS CASSENEUIL

1. Ouverture :

Le Centre est ouvert toute l'année (mercredis, vacances scolaires et périscolaire).

Les horaires d'accueil et d'information sont :

du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30.

2. Horaires

Pour les Mercredis et Vacances, le Centre de Loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30 dernier délai.

Les enfants devront arriver au Centre : le matin entre 7h30 et 9h30, et l'après-midi entre 13h15 et 14h.

Pour les enfants qui ne déjeunent pas à la cantine, la famille devra les récupérer avant 12h15.

Lors des sorties, il est conseillé d'arriver avant 13h30, l'après-midi, les départs de bus pouvant se faire plus tôt.

Pour le périscolaire, le Centre est ouvert de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.

3. Navette Bus Bellerive :

Une navette est mise en place le matin à 9h sur réservation auprès de la Direction (uniquement pendant les vacances scolaires) pour aller chercher les enfants à Bellerive et à 17h30 pour les ramener.

4. Encadrement des enfants :

Le Centre de Loisirs fonctionne sous la responsabilité d'un(e) directeur(trice) diplômé pour assurer les fonctions de direction.

Les différentes équipes d'encadrement sont composées d'au moins 80 % d'animateurs diplômés (BAFA) ou en cours de formation.

5. Inscription des enfants :

Chaque famille ? dont le ou les enfants fréquentera (ront) le Centre de Loisirs, devra compléter une fiche d'inscription et fournir tous les documents demandés, ainsi que s'acquitter d'une adhésion annuelle.

Le dossier d'inscription est valable pour une année à la date de sa signature, et devra être renouvelé à échéance.

6. Réservation des journées de centre de loisirs :

La réservation des journées de présence est obligatoire.

Sans réservation fait dans les délais impartis, votre/vos enfant(s) ne pourra(ont) pas être pris en charge par le centre de loisirs.

La réservation se fait en complétant le questionnaire de réservation, disponible sur le site internet du centre de loisirs, ou sa page Facebook, soit directement auprès de la direction.

Les délais de réservation sont les suivants :

- **Au plus tard le lundi minuit, pour les réservations des mercredis en temps scolaire**
- **Au plus tard, le mardi midi, de la semaine précédente, pour les journées de vacances**

La direction se réserve le droit d'accueillir votre enfant. Vous serez contacter au plus vite si nous ne pouvons accepter votre/vos enfant(s).

Pour toute arrivée sans réservation, la direction se réserve le droit de refuser le/les enfant(s), en fonction des places disponibles.

• Réservation des sorties :

Le centre propose régulièrement des sorties. Ces sorties doivent être réservées directement auprès de la direction du centre de loisirs en complément des jours de présence déjà réservé.

Attention : Un enfant inscrit pour la journée n'est pas automatiquement inscrit pour la sortie.

Lors des sorties à la journée, les familles devront fournir le pique-nique à leur(s) enfant(s), sauf mention spécifique.

7. Annulation des journées réservées

Toute journée de présence réservée et qui n'aura pas été annulée 48h à l'avance sera automatiquement facturée.

Pour toute présence annulée le jour-même, l'absence devra être signalée par téléphone avant 9h30, et devra être justifiée.

8. Paiement des journées

L'acquittement des journées de présence est régi par une grille tarifaire prenant en compte le lieu d'habitation et le quotient familial.

Une facture sera établie et remise à chaque fin de période et devra être réglée avant la date d'échéance.

Au-delà du 2^e rappel de paiement, les enfants des familles débitrices ne pourront plus être acceptés au Centre de Loisirs jusqu'à régularisation de la situation. Le Centre de Loisirs est conventionné avec un organisme de recouvrement contentieux qui sera saisi après le deuxième rappel.

9. Accompagnement des enfants

Les Parents devront accompagner leurs enfants jusqu'à l'accueil au moment de leur arrivée au Centre de Loisirs. Au moment du départ, et en l'absence des parents, les enfants ne seront confiés qu'à des personnes dûment habilitées par le responsable légal. Les enfants pourront quitter seuls le Centre de Loisirs uniquement si les parents l'ont clairement spécifié par écrit sur la fiche d'inscription, sous réserve de l'accord du directeur.

Même si la réservation est effective, il est demandé aux familles de prévenir le centre de loisirs

pour toute arrivée après 9h30, afin que la direction puisse s'organiser. Pour tout départ avant 17h, le centre de loisirs devra être informé, afin de prendre les dispositions nécessaires.

10. Sanction :

Un enfant pourra être renvoyé du Centre de Loisirs si son attitude est incompatible avec les règles de vie du Centre ou pour tout autre motif grave.

11. Maladie contagieuse/Médicaments

Les enfants atteints d'une maladie contagieuse ne seront pas acceptés au Centre de Loisirs. En cas de fièvre d'un enfant pendant le séjour, les parents en seront informés et devront venir le chercher au centre le plus rapidement possible. Dans le cas d'un traitement médical, le personnel du Centre n'est pas habilité à dispenser les médicaments aux enfants.

12. Biens et Objets personnels :

Chaque enfant sera responsable de ses biens, vêtements et objets personnels amenés au Centre de Loisirs.

La structure ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou matériel personnel cassé.

13. Tenue vestimentaire :

Les enfants doivent porter des tenues décentes et adaptées aux activités, notamment :

- Pour les activités sportives : chaussures de sport / tennis
- Pour l'équitation : bottes (obligatoires) et pantalon / jean / survêtement
- Pour la natation : maillot de bain (caleçon / short interdit), bonnet de bain (obligatoire !) et serviette

14. Droit à l'image

Dans le cadre de ses activités, et de sa communication, le centre de loisirs est amené à publier ou faire paraître des photos des enfants sur différents canaux (Site internet, page Facebook, presse, affichage...)

Il est demandé aux familles dans le dossier d'inscription l'autorisation du droit à l'image. Si la famille ne s'oppose pas à ce droit, il n'y aura pas de recours quant à la diffusion de ces images.

Nous veillons spécifiquement à la diffusion d'image non nominative, généralement de groupe, et nous restons vigilants quant à leur contenu.

15. Application du règlement intérieur

Le présent règlement est remis aux familles lors de toute nouvelle inscription.

La famille et le/les enfant(s) s'engagent à en prendre connaissance et à le respecter.

Le présent règlement peut être amené à être modifié pour s'adapter au fonctionnement de la structure et à la vie collective, dans ce cas les familles en seront informées (affichage, sites internet...).

Dans le cas échéant, le règlement est disponible auprès du centre de loisirs, ainsi que sur le site internet de la structure.